



Enquete sociale suite assignation droit de visite grand parents

Par **syl35000**, le **22/12/2015 à 05:23**

Bonjour

Suite à une assignation de la part de mes ex beaux parents, concernant un droit de visite de mon fils, une enquête sociale a été effectué. Puis je faire une demande de contre enquête? Étant donné les aberrations notifiées dans le compte rendu de l'enquêtrice.

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **22/12/2015 à 10:36**

bonjour,

vous pourrez faire part des aberrations dans le compte-rendu de l'enquêtrice au JAF.
vous pouvez par LRAR contester cette enquête auprès du responsable du service concerné.
salutations

Par **syl35000**, le **22/12/2015 à 10:49**

une mesure éducative judiciaire? L'enquêtrice parle d'un suivi psychologique pour mon fils suite difficultés scolaire soit disant pour se construire. Mon fils de 10 ans est dans la moyenne de sa classe .

Pouvez m'éclairer sur la mesure éducative .
merci

Par **syl35000**, le **22/12/2015 à 16:28**

une mesure éducative judiciaire? L'enquêtrice parle d'un suivi psychologique pour mon fils suite difficultés scolaire soit disant pour se construire. Mon fils de 10 ans est dans la moyenne de sa classe .

Pouvez m'éclairer sur la mesure éducative .
merci

[Modifier mon message][Supprimer]